

Signature de l'accord de libre-échange avec Hong Kong

22.06.2011

D'un coup d'oeil

Aujourd'hui, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann et les ministres des autres États membres de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) ont signé un accord de libre-échange exhaustif avec Hong Kong. Ils l'ont fait lors de leur réunion ministérielle à Schaan, au Liechtenstein.

L'accord de libre-échange avec Hong Kong a pu être négocié très rapidement. Il s'agit d'un accord exhaustif qui englobe, outre des améliorations pour les produits industriels, les produits agricoles transformés, les services, les investissements, la protection de la propriété intellectuelle, le commerce et l'environnement. L'accord entrera en vigueur une fois qu'il aura été ratifié par les parties. Cela devrait être le cas le 1er juin 2012.

economiesuisse salue la signature de cet accord de libre-échange. Hong Kong est une place économique importante pour les entreprises suisses. Les investissements directs suisses réalisés dans cette ville-État se montent à quelque 4,5 milliards de francs. En 2010, les entreprises suisses ont exporté à destination de Hong Kong des marchandises – principalement des montres, des bijoux et des machines – pour une valeur de 6,5 milliards de francs. Les importations en provenance de Hong Kong ont, quant à elles, atteint 1,6 milliard de francs. La conclusion de cet accord de libre-échange donnera aussi un signal positif pour les négociations en cours en vue de la conclusion d'un accord avec la Chine, même si les deux pays présentent de grandes différences structurelles.